

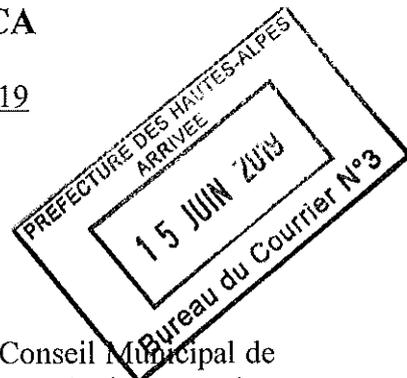
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 7

DELIBERATION N°16-2019

Séance du 28 mai 2019



L'an deux mille dix-neuf le mardi 28 mai à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle

Absent : M. FAURE Jean-Claude
Secrétaire : Mme STEFANI Noëlle

Objet : Service intérim CDG

Vu les articles 14 et 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion des Hautes Alpes

Vu le décret n°85-2001 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

Vu la délibération du 15 décembre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes Alpes créant le Service Intérim Collectivités et fixant les modalités d'utilisation

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que le Législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement.

C'est pourquoi, pour pallier à d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, le Maire pourra faire appel au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes Alpes.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire.

La collectivité rémunérera le Service Intérim Collectivités selon les modalités prévues dans la convention.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE

- d'autoriser le Maire à faire appel en cas de besoin au Service Intérim Collectivités et à signer les conventions avec le Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes Alpes pour la mise à disposition de personnel.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré à Lardier et Valença le 28 mai 2019

Le Maire

Rémi COSTORIER

